

# Fiche de données de sécurité

page: 1/17

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.09.2017

Version: 7.0

Produit: **Ethylamine env. 70%**

(ID Nr. 30056956/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.09.2017

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

## Ethylamine env. 70%

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: utilisé uniquement en tant qu'intermédiaire selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), art. 18., Des exceptions - le cas échéant – peuvent-être possibles après accord préalable avec le fournisseur.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:  
BASF SE  
67056 Ludwigshafen  
GERMANY

Adresse de contact:  
BASF Schweiz AG  
Im Tiergarten 7  
8055 Zürich, SWITZERLAND

---

Téléphone: +41 44 7819-380  
adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145  
International emergency number:  
Téléphone: +49 180 2273-112

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2  
Acute Tox. 4 (par voie orale)  
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)  
Skin Corr./Irrit. 1A  
Eye Dam./Irrit. 1  
STOT SE 3 (Irritant pour le système respiratoire)

H225, H311, H302, H335, H314

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H311	Toxique par contact cutané.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264	Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

**Conseils de prudence (Intervention):**

P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P361 + P364	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P370 + P378	En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre sèche, de la mousse ou du dioxyde de carbone pour l'extinction

**Conseils de Prudence (Stockage):**

P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

**Conseil de Prudence (Elimination):**

P501	Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

**Classement de préparations spéciales (GHS):**

Le pourcentage suivant du mélange porte sur les constituants dont les dangers relatifs à la toxicité aigüe ne sont pas connus: 69 - 71 %, Inhalation - Vapeur, Inhalation - brouillard

**Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]**

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: éthylamine

**2.3. Autres dangers****Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]**

Si cela est pertinent, des informations sont données à cette rubrique sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

éthylamine, dans l'eau

#### Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

#### | éthylamine

Teneur (W/W): 70 %	Flam. Liq. 2
Numéro CAS: 75-04-7	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro-CE: 200-834-7	Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485800-36	Skin Corr./Irrit. 1A
Numéro INDEX: 612-002-00-4	Eye Dam./Irrit. 1
	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	H225, H311, H302, H335, H314

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

| Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

| Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

| Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

| Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

| Ne pas faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir rubrique 2) et/ou à la rubrique 11., D'autres symptômes sont possibles

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

oxydes d'azote, oxydes de carbone

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie. En cas de feu et sous certaines conditions, d'autres produits de combustion dangereux peuvent être générés.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. maintenir à l'écart, les personnes non protégées. Éviter l'inhalation. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Collecter

séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Eliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des acides et des substances formant des acides.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Les données relatives à la durée de stockage, figurant dans la présente FDS, ne constituent pas un engagement, ni une garantie quant aux propriétés d'application.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

75-04-7: éthylamine

VLE 18 mg/m<sup>3</sup> ; 10 ppm (MAK (CH))

VME 9 mg/m<sup>3</sup> ; 5 ppm (MAK (CH))

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés basiques tels ammoniac, amines (p.ex. EN 14387 Type K).

#### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN 374):

chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température).

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

#### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'inhalation des vapeurs. La substance a été enregistrée en tant qu'intermédiaire isolé transporté. Le fabricant/importateur a reçu la confirmation par l'utilisateur que la substance est utilisée dans des conditions strictement contrôlées conformément à l'article 18 du règlement (CE) N°1907/2006 REACH. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ranger séparément les vêtements de travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.09.2017

Version: 7.0

Produit: **Ethylamine env. 70%**

(ID Nr. 30056956/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.09.2017

Etat physique:	liquide	
Couleur:	incolore à jaune	
Odeur:	d'amine	
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.	
Valeur du pH:	14 (20 °C)	
Point de fusion:	< -70 °C	
Point d'ébullition:	39 °C	
Point d'éclair:	-26 °C	(DIN 51755)
Vitesse d'évaporation:	La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.	
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs très inflammables.	
Limite inférieure d'explosivité:	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.	
Limite supérieure d'explosivité:	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.	
Température d'auto-inflammation:	375 °C	(DIN 51794)
Pression de vapeur:	460 mbar (20 °C) 1530 mbar (50 °C)	
Densité:	0,8065 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) 0,7724 g/cm <sup>3</sup> (55 °C)	(calculé(e))
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	miscible, Données bibliographiques. (25 °C)	(autre(s))
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	-0,27 (23 °C)	(mesuré(e))
Auto-inflammabilité:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme spontanément inflammable.	Test type: Autoinflammation spontanée à température ambiante.
Décomposition thermique:	non déterminé	
Viscosité dynamique:	non déterminé	
Risque d'explosion:	Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.	
Propriétés comburantes:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant	



## 9.2. Autres informations

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement.

Miscibilité avec l'eau:

en toutes proportions (c-à-d  $\geq 90\%$ )

pKA:

10,8  
(20 °C)

Tension superficielle:

Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est attendue.

Répartition

granulométrique:

La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.

Masse molaire:

45,08 g/mol

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Formation de gaz inflammables:

Remarques:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les agents oxydants forts. La progression de la réaction est exothermique.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides, substances formant des acides, agent d'oxydation

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition thermique possibles:

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone  
oxydes d'azote

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. Très toxique par contact avec la peau.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 390 mg/kg

Données bibliographiques.

DL50 lapin (par voie cutanée): 360 mg/kg

Données bibliographiques.

Le pourcentage suivant du mélange porte sur les constituants dont les dangers relatifs à la toxicité aiguë ne sont pas connus: 69 - 71 %

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Hautement corrosif. Attaque la peau et les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Fortement corrosif.

Données bibliographiques.

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Corrosif.

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

L'étude n'est pas nécessaire.

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Pas de données disponibles pour un effet cancérogène. La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Pas de données disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant.

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Toxique (toxicité aiguë) pour les organismes aquatiques

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (48 h) 240 mg/l, *Leuciscus idus* (DIN 38412 partie 15)

Concentration nominale. Données bibliographiques.

CL50 (48 h) 970 mg/l, *Leuciscus idus* (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon neutralisée. Après neutralisation, diminution de l'effet nocif. L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

CL50 (96 h) env. 46 mg/l, *Leuciscus idus* (DIN 38412 partie 15, statique)

Concentration nominale. Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon non neutralisé. Après neutralisation, on n'observe plus de toxicité. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 7,9 mg/l, *Ceriodaphnia* sp. (semi-statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Plantes aquatique(s):

EC0 (192 h) 1,7 mg/l, *Scenedesmus quadricauda* (DIN 38412 partie 9)

Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon non neutralisé. Concentration nominale. Données bibliographiques.

EC0 (192 h) 2,3 mg/l, *Scenedesmus quadricauda* (DIN 38412 partie 9)

Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon neutralisée. Concentration nominale. Données bibliographiques.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

Concentration limite de toxicité (16 h) 5,3 mg/l, *Pseudomonas putida* (DIN 38412 partie 8)

Données bibliographiques. Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon non neutralisé. Après neutralisation, pas de diminution notable de l'effet nocif.

Concentration limite de toxicité (16 h) 29 mg/l, *Pseudomonas putida* (DIN 38412 partie 8)

Données bibliographiques. Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon neutralisée.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

90 % DBO de la demande d'oxygène théorique (14 j) (OCDE 301C; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-F) (aérobie, Inoculum conforme aux prescriptions du MITI (OCDE 301C))

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est possible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Autres effets néfastes

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.09.2017

Version: 7.0

Produit: **Ethylamine env. 70%**

(ID Nr. 30056956/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.09.2017

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.7. Indications complémentaires

Paramètres cumulatifs

Demande biologique en oxygène (DBO) Période d'incubation 5 j: 1.300 mg/g

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Compte tenu de la valeur du pH du produit, il est en règle générale nécessaire de procéder à la neutralisation des eaux usées avant leur introduction en station d'épuration. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Le numéro de code des déchets selon le catalogue des déchets européen (EAK) ne peut pas être déterminé, car il dépend de l'utilisation.

En conformité avec le catalogue européen des déchets, le code déchet doit être spécifié après accord entre l'éliminateur/le producteur/les autorités.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN2270
Nom d'expédition des Nations unies:	ETHYLAMINE EN SOLUTION AQUEUSE
Classe(s) de danger pour le transport:	3, 8
Groupe d'emballage:	II

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.09.2017

Version: 7.0

Produit: **Ethylamine env. 70%**

(ID Nr. 30056956/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.09.2017

Dangers pour l'environnement:	non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: D/E
RID	
Numéro ONU	UN2270
Nom d'expédition des Nations unies:	ETHYLAMINE EN SOLUTION AQUEUSE
Classe(s) de danger pour le transport:	3, 8
Groupe d'emballage:	II
Dangers pour l'environnement:	non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

**Transport fluvial intérieur**

ADN

Numéro ONU	UN2270
Nom d'expédition des Nations unies:	ETHYLAMINE EN SOLUTION AQUEUSE
Classe(s) de danger pour le transport:	3, 8
Groupe d'emballage:	II
Dangers pour l'environnement:	non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

**Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche**

Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU:	UN 2270	UN number:	UN 2270
Nom d'expédition des Nations unies:	ETHYLAMINE EN SOLUTION AQUEUSE	UN proper shipping name:	ETHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport:	3, 8	Transport hazard class(es):	3, 8
Groupe d'emballage:	II	Packing group:	II
Dangers pour l'environnement:	non	Environmental hazards:	no
	Polluant marin:		Marine pollutant:
	NON		NO

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.09.2017

Version: 7.0

Produit: **Ethylamine env. 70%**

(ID Nr. 30056956/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.09.2017

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known
--	-------------	-------------------------------	------------

**Transport aérien****Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU:	UN 2270
Nom d'expédition des Nations unies:	ETHYLAMINE EN SOLUTION AQUEUSE

UN number:	UN 2270
UN proper shipping name:	ETHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION

Classe(s) de danger pour le transport:	3, 8
--	------

Transport hazard class(es):	3, 8
-----------------------------	------

Groupe d'emballage:	II
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire

Packing group:	II
Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu
--	-------------

Special precautions for user:	None known
-------------------------------	------------

**14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.7. Transport en vrac conformément à      Transport in bulk according to Annex**

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.09.2017

Version: 7.0

Produit: **Ethylamine env. 70%**

(ID Nr. 30056956/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.09.2017

**l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC****II of MARPOL and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 40, 3

Classe de danger pour l'eau (annexe 4 du VwVwS (Allemagne)): (1) Faible polluant de l'eau.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique selon l'article 14 du Règlement 1907/2006/CE n'est pas requise car l'article 2(8) de ce même règlement s'applique.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Flam. Liq. 2

STOT SE 3 (Irritant pour le système respiratoire)

Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

Skin Corr./Irrit. 1A

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Eye Dam./Irrit. 1

Les restrictions de travail concernant les femmes enceintes et allaitantes doivent être respectées.  
respecter les restrictions pour le travail des jeunes travailleurs

Les mesures correspondantes de protection sur le lieu de travail doivent être respectées.



Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Flam. Liq.	Liquides Inflammables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H311	Toxique par contact cutané.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.